



Peut on afficher des drapeaux ?

Par **Vilewood**, le **22/09/2020** à **00:23**

Bonjour,

J'ai juste une petite question : mes voisins, pro manif pour tous, affichent des drapeaux de cette manifestation partout dans leur jardin et, parfois également, sur leur maison qui est en face de la mienne, leur jardin est parallèle au mien sur lequel j'ai une vue depuis chaque fenêtre de ma maison. Parfois il y'en a au moins 8 éparpillés partout. Cela me dérange fortement car je ne sais pas si cela est spécialement visé contre moi. Dans tout les cas je voulais savoir si cela est autorisé d'afficher autant de drapeaux surtout d'une manifestation ? Si non, que puis-je faire ?

Merci beaucoup.

Par **Tisuisse**, le **22/09/2020** à **06:37**

Bonjour,

Pour ce qui est visible depuis la rue, voyez votre mairie notamment les règles d'urbanisme concernant l'affichage publicitaire.

Par **Raoul-2000**, le **22/09/2020** à **10:54**

Effectivement, si c'est visible depuis la rue, il est possible que certaines réglementations au

niveau de la municipalité interdise certains affichages. Par contre, si vous êtes le seul à pouvoir voir tout ça, alors il sera compliqué de faire quoique ce soit. Tant qu'ils sont sur leur terrain privé, il n'y a pas de réglementation là dessus.

Je ne sais pas s'il s'agit d'un message à votre encontre, mais tel qu'il est mis pour le moment, vous ne pourrez pas faire grand chose.